

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit : FeF Cetyl Trimethyl Ammonium Bromide (CTAB) USP/NF Page : 1/14
 Révision : 2019-11-05 Imprimé : 2022-12-06
 SDS-ID: FR-FR/15.0

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : FeF Cetyl Trimethyl Ammonium Bromide (CTAB) USP/NF
No CAS : 57-09-0
No CE : 200-311-3
No d'Enreg. REACH: 01-2119989160-35-0000
Dimension de l'emballage : 25 kg

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Conservateur et matière active dans l'industrie des produits pharmaceutiques et cosmétiques.

Utilisations identifiées: Fabrication de substances.
 Formulation et (re)conditionnement des substances et des mélanges
 Formulation des articles avec des produits cosmétiques, produits de soins personnels, les produits pharmaceutiques.
 Utilisation comme auxiliaire de traitement.
 Utilisation en cosmétique et produits de soins personnels.
 Utilisation en laboratoire
 Utilisation d'articles avec des produits cosmétiques, produits de soins personnels, les produits pharmaceutiques.

Utilisations déconseillées: Aucune.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Novo Nordisk Pharmatech A/S
 Københavnsvej 216
 DK-4600 Køge
 Tel:+45 56 67 10 00
 www.novonordiskpharmatech.com

Responsable de la préparation de la fiche de données de sécurité: nnprinfo@novonordiskpharmatech.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence : ORFILA (INRS): (0)1 45 42 59 59.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit : FeF Cetyl Trimethyl Ammonium Bromide (CTAB) Page : 2/14
USP/NF
Révision : 2019-11-05 Imprimé : 2022-12-06
SDS-ID: FR-FR/15.0

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP: Acute Tox. 4;H302 - Skin Irrit. 2;H315 - Eye Dam. 1;H318 - STOT SE 3;H335 - STOT RE 2;H373 - Aquatic Acute 1;H400 - Aquatic Chronic 1;H410

2.2. Éléments d'étiquetage



Danger

Contient : Bromure de cétrimonium
No CE : 200-311-3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

PBT/vPvB: Cette substance n'est pas classée dans la catégorie des PBT ni des vPvB.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit : FeF Cetyl Trimethyl Ammonium Bromide (CTAB) Page : 3/14
USP/NF
Révision : 2019-11-05 Imprimé : 2022-12-06
SDS-ID: FR-FR/15.0

CLP:

<u>% :</u>	<u>No CAS :</u>	<u>No CE :</u>	<u>No d'Enreg. REACH:</u>	<u>Nom chimique :</u>	<u>Classification du risque:</u> <u>Obs. :</u>
100	57-09-0	200-311-3	-	Bromure de cétrimonium	Acute Tox. 4;H302 Skin Irrit. 2;H315 Eye Dam. 1;H318 STOT SE 3;H335 STOT RE 2;H373 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410

<u>Nom chimique :</u>	<u>SCL</u>	<u>M (ac)</u>	<u>M (chr)</u>
Bromure de cétrimonium	Skin Irrit. 2;H315: C ≥ 2.5%	100	1

Références : Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : L'inhalation de poussières: En cas de malaise: Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. En cas de malaise, transporter à la salle d'urgence et apporter cette fiche.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés et laver la peau abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation continue: Consulter un médecin et apporter cette fiche.

Contact avec les yeux : Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Si l'irritation persiste, continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Apporter cette fiche.

Ingestion : Rincer la bouche immédiatement et boire 1 à 2 verres d'eau. Garder la personne en observation. En cas de malaise, transporter la victime aux urgences. Apporter cette fiche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets: Voir section 11 pour les informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Soins médicaux: Traiter de manière symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit : FeF Cetyl Trimethyl Ammonium Bromide (CTAB) Page : 4/14
USP/NF
Révision : 2019-11-05 Imprimé : 2022-12-06
SDS-ID: FR-FR/15.0

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. (HBr, NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu : Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la formation de poussières. Respecter les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser les déversements avec une pelle, un balai ou similaires. Après le ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau en abondance.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Références : Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit : FeF Cetyl Trimethyl Ammonium Bromide (CTAB) USP/NF Page : 5/14
Révision : 2019-11-05 Imprimé : 2022-12-06
SDS-ID: FR-FR/15.0

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Changer tout vêtement souillé. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation.

Mesures techniques : Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la formation de poussières. Eviter la dispersion de poussières.

Précautions techniques : L'accès facile à l'eau courante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Une ventilation ponctuelle est indispensable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions techniques de stockage : Aucune prescription particulière.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine fermé. Ne pas conserver près de sources de chaleur ni n'exposer aux températures surélevées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Pas pertinent.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit : FeF Cetyl Trimethyl Ammonium Bromide (CTAB) Page : 6/14
USP/NF
Révision : 2019-11-05 Imprimé : 2022-12-06
SDS-ID: FR-FR/15.0

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

<u>No CAS :</u>	<u>Nom chimique :</u>	<u>Comm</u> <u>e :</u>	<u>Valeurs limites :</u>	<u>Cat. :</u>	<u>Obs. :</u>	<u>Référence :</u>
-	Poussières réputées sans effet spécifique, alvéolaires	-	3.5 mg/m3	VME	-	VLEP
-	Poussières réputées sans effet spécifique, totales	-	7 mg/m3	VME	-	VLEP

Obs. : VLEP: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, à jour en mars 2022.

DNEL/PNEC:

DDSE:

Toxicité aiguë (par inhalation): - Effets locaux: 0,05 mg/m³

Toxicité aiguë (dermique): - Effets locaux: 50 µg/cm²

Effet systémique à long terme - (Inhalation): 0,05 mg/m³

Effet systémique à long terme - (Dermique): 0,4 mg/kg/jour

Long terme - Effets locaux - (Dermique): 250 µg/cm²

CPSE:

Eau douce: 0.026 µg/l

Eau de mer: 0.0026 µg/l

Libération intermittente: 0.54 µg/l

ITER: 0.19 mg/l

Sol: 0.21 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit : FeF Cetyl Trimethyl Ammonium Bromide (CTAB) Page : 7/14
USP/NF

Révision : 2019-11-05 Imprimé : 2022-12-06
SDS-ID: FR-FR/15.0

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières. Un flacon de rinçage pour les yeux devra être disponible sur le lieu de travail.

Protection individuelle: Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en co-opération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection respiratoire: Lors d'un travail produisant de la poussière : Porter un appareil respiratoire à filtre antiparticules, type P2. Le port d'un appareil respiratoire filtrant devra être limité à 3 heures par jour au maximum.

Protection des mains: Porter des gants de protection. Les gants en nitrile sont recommandés. D'autres types de gants peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection/masque facial.

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après le contact.
Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit : FeF Cetyl Trimethyl Ammonium Bromide (CTAB) Page : 8/14
USP/NF
Révision : 2019-11-05 Imprimé : 2022-12-06
SDS-ID: FR-FR/15.0

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Une poudre cristalline blanche ou presque blanche.
Fabrication de substances.: Solution.

Odeur : Non disponible.

Seuil olfactif: Non disponible.

pH : 4-6 (100 g/l)

Point de fusion/point de congélation: 237°C (101,3 kPa)

Point d'ébullition : Pas pertinent. Se dégrade avant le point d'ébullition

Point d'éclair : Pas pertinent. Solide.

Taux d'évaporation: Négligeable.

Inflammabilité (solide, gaz): Non inflammable

Limites d'explosion : Pas pertinent.

Pression de vapeur : < 0,001 Pa (25°C) (calculé)

Densité de vapeur: Pas pertinent.

Densité relative : 0,5 (20°C)

Solubilité : Soluble dans l'eau.
55 g/l (20°C)

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Kow: 3,18 (20°C)

Température d'auto-inflammation (°C): 210°C (1013 hPa)

Température de décomposition (°C) : >200°C

Viscosité: Pas pertinent. Solide.

Propriétés explosives: Aucune.

Propriétés comburantes: Aucune.

9.2. Autres informations

Autres données : Tension superficielle : 39 mN/m (20°C) (dans l'eau 291 mg/l)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit : FeF Cetyl Trimethyl Ammonium Bromide (CTAB) Page : 9/14
USP/NF
Révision : 2019-11-05 Imprimé : 2022-12-06
SDS-ID: FR-FR/15.0

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité: Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable si les conditions de stockage prescrites sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucuns connus.

10.4. Conditions à éviter

Conditions/matières à éviter : Échauffement.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles: Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Si chauffé à plus de '200°C, les substances suivantes seront libérées : Bromures d'alkyl. Amines.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit : FeF Cetyl Trimethyl Ammonium Bromide (CTAB) Page : 10/14
USP/NF
Révision : 2019-11-05 Imprimé : 2022-12-06
SDS-ID: FR-FR/15.0

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale): Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire: Aucune informations disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - Exposition unique: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - Expositions répétées: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Danger par aspiration: Aucune informations disponibles.

Inhalation : Les poussières irritent l'appareil respiratoire et peuvent entraîner la toux et des troubles respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux. Les premiers secours immédiats sont nécessaires.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Provoque gastralgie, vomissement, diarrhées et convulsions.

Effets spécifiques : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. Organes cibles Tractus gastro-intestinal.

Données toxicologiques: Toxicité aiguë (DL50 orale): 465 mg/kg (rat)
Toxicité aiguë (DL50 dermique): 2150 mg/kg (lapin)
Toxicité aiguë (par inhalation): Effets indésirables: 1,8 mg/m³ (souris)
Long terme (Oral) Effets indésirables: 75 mg/kg/jour - 21 jours (rat)

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit : FeF Cetyl Trimethyl Ammonium Bromide (CTAB) Page : 11/14
USP/NF
Révision : 2019-11-05 Imprimé : 2022-12-06
SDS-ID: FR-FR/15.0

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Facteur de multiplication (aigü): 100
Facteur de multiplication (chronique): 1

Poisson d'eau douce :
CL50 (Danio rerio, 96 heures): 0,2 mg/l
CSEO: 0,46 mg/l (Pimephales sp.)

Invertébrés d'eau douce :
CE50 (Daphnia magna, 48 heures): 26 µg/l = 0,026 mg/l
CSEO (Daphnia magna 21 jours): 23 µg/l = 0,023 mg/l

Algues d'eau douce :
EC50 (Pseudokirchneriella subcapitata, 72 heures): 4,11 µg/l = 0,00411 mg/l
CSEO: 1,1 µg/l = 0,0011 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72 heures)

Micro-organismes aquatiques:
CE50/CL50: 19 mg/l

Macro-organismes du sol
CSEO: 620 mg/kg

Toxicité pour les plantes terrestres :
CE50: 0,2 mg/l

Micro-organismes du sol
CE50/CL50: 2000 mg/kg
CSEO: 21 mg/kg

Toxicité pour d'autres organismes terrestres:
CSEO: 308 mg/kg (Chironomus riparius)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité : L'eau: Le produit est facilement biodégradable.
Sol: Demi-vie:: 58 jours (22°C)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.
BCF 750

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Le produit s'adsorbe à les particules du sol.
Koc: 31000 (20 °C)
log Koc: 4,49 (20 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit : FeF Cetyl Trimethyl Ammonium Bromide (CTAB) Page : 12/14
USP/NF
Révision : 2019-11-05 Imprimé : 2022-12-06
SDS-ID: FR-FR/15.0

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB: Cette substance n'est pas classée dans la catégorie des PBT ni des vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets nocifs : Aucuns connus.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux.

Résidus : Code CED : 07 05 07 / 07 06 07

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

No UN: 3077

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Bromure de cétrimonium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : 9

14.4. Groupe d'emballage

PG: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Oui.

Substance dangereuse pour l'environnement: Oui.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Aucuns connus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac: Pas pertinent.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit : FeF Cetyl Trimethyl Ammonium Bromide (CTAB) Page : 13/14
USP/NF

Révision : 2019-11-05 Imprimé : 2022-12-06
SDS-ID: FR-FR/15.0

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières: En principe, les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas travailler avec ce produit. L'utilisateur doit être minutieusement instruit de l'exécution du travail, des propriétés dangereuses du produit, et des mesures de sécurité nécessaires.

Législations nationales : Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses et transposant la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses, avec modifications.

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications.

Code de l'environnement - Titre IV, Chapitre 1er, Sous-section 2 : Classification des déchets.

Code du travail - Quatrième partie, Livre 1er, Titre V, Chapitre III : Jeunes travailleurs, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

État de la CSA: Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Pour obtenir des informations sur les restrictions d'usage, voir la rubrique 15.
L'utilisateur doit être instruit dans l'exécution du travail et connaître le contenu de cette fiche.

Les rubriques suivantes ont été révisées ou contiennent des informations nouvelles : 1, 2, 3, 4, 8, 11, 12, 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit : FeF Cetyl Trimethyl Ammonium Bromide (CTAB) Page : 14/14
USP/NF
Révision : 2019-11-05 Imprimé : 2022-12-06
SDS-ID: FR-FR/15.0

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

CSA = Évaluation de la sécurité chimique.
DDSE = Dose dérivée sans effet.
CE50 / EC50 = concentration efficace 50%.
LC50 = concentration létale 50%.
LD50 = Dose létale médiane.
M(ac) = Facteur de multiplication, toxicité aiguë.
M(chr) = Facteur de multiplication, toxicité chronique.
CSEO = Concentration sans effet observé.
PBT = persistant, bioaccumulatif et toxique.
CPSE = Concentration prévisible sans effet
SCL = Limites de concentration spécifiques.
STOT = toxicité spécifique pour certains organes cibles.
ITER = installation de traitement des eaux résiduaires.
vPvB = très persistant et fortement bioaccumulatif.

Principales références bibliographiques et sources de données:

CHEMICAL SAFETY REPORT on Cetrimonium bromide

Formulation des mentions de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373c Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

Préparée par DHI - Environment and Toxicology, Agern Allé 5, DK-2970 Hørsholm, Denmark.
www.dhigroup.com.
